

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 2

Artikel: Infirmerie de Rolle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-49169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'efficacité du brise-lames est donc grande. Les figures 25 et 26 sont les images approximatives des oscillations.

Les figures 27 et 29 se rapportent à des expériences semblables, mais dans le modèle à trois dimensions (voir fig. 4). L'enregistrement fut effectué au large de l'ouvrage et sur la ligne de navigation en deux points *B* et *C* situés respectivement à 50 m et 350 m en retrait du musoir du brise-lames. Alors qu'à la figure 27, cote de la mer + 5,20, le facteur de tranquillisation atteint les valeurs 0,78 et 0,84, il tombe dans le cas de la figure 29 à 0,60 et 0,49. Ici encore apparaît l'effet du niveau de la mer au repos.

Ne pouvant faire figurer dans ce mémoire le protocole détaillé de tous nos essais, nous donnons ici un tableau récapitulatif des résultats obtenus dans les deux cas extrêmes de la haute et de la basse mer (voir fig. 30).

Fig. 30. — Tableau récapitulatif des essais effectués par haute et basse mer.

a) Résultats des essais effectués sur le modèle à deux dimensions.

N° de l'expérience.	Cote de la mer au repos.	Longueur des lames au large.	Amplitude moyenne des lames au large.	Amplitude moyenne des lames à 200 m de l'ouvrage côté port.	Facteur de tranquillisation.
611	+ 5,20	107	4,20	3,55	0,85
612		107	6,65	4,65	0,70
613		148	6,35	4,90	0,77
614		168	8,55	5,45	0,64
615		231	9,60	7,15	0,75
616		238	11,90	9,50	0,80
623	+ 1,10	107	4,95	2,75	0,55
624		109	5,50	3,00	0,55
625		144	6,85	3,15	0,45
626		150	10,00	4,95	0,50
627		203	11,90	5,90	0,50
628		238	12,20	6,65	0,55

b) Résultats des essais effectués sur le modèle à trois dimensions.

N. B. — Les points *B* et *C* sont situés sur la ligne de navigation, à 200 m du brise-lames, respectivement à 50 m et 350 m en retrait du musoir.

N° de l'exp.	Cote de la mer au repos.	Longueur des lames au large.	Amplitude moyenne des lames au large en A.	Amplitude moyenne des lames à 200 m de l'ouvrage, côté port		Facteur de tranquillisation	
				en B	en C	en B	en C
629	+ 5,20	100	6,15	4,65	5,25	0,76	0,85
630		100	8,25	4,80	6,15	0,58	0,75
631		140	7,35	5,55	5,70	0,76	0,78
632		140	9,75	5,70	5,70	0,58	0,58
633		220	9,60	8,10	7,50	0,84	0,78
634		220	9,75	7,35	7,20	0,75	0,74
635	+ 1,10	100	4,80	3,60	3,60	0,75	0,75
636		100	6,90	3,30	3,15	0,48	0,46
637		140	6,45	3,90	3,15	0,60	0,49
638		140	7,20	4,05	4,05	0,56	0,56
639		220	11,10	5,10	4,95	0,46	0,45
640		220	8,70	7,20	5,40	0,83	0,62

Ces résultats nous ont permis de préciser quantitativement l'efficacité du brise-lames et de tirer les conclusions suivantes :

a) En temps de haute mer (niveau de la mer au repos : + 5,20), l'amplitude des oscillations au droit de la route

de navigation sera généralement comprise entre les 60 % et les 85 % de l'amplitude au large, selon les valeurs relatives et absolues de 2 h et de 2 L au large.

b) En temps de basse mer (niveau de la mer au repos : + 1,10), par contre, l'amplitude des oscillations sur la route de navigation sera comprise entre les 45 % et 60 % de l'amplitude au large, selon les valeurs relatives et absolues de 2 h et de 2 L.

c) Une vague de hauteur donnée se propage avec une amplitude d'autant plus grande du côté du port qu'elle est plus longue.

Lausanne, août 1937.

Infirmierie de Rolle.

A la suite d'un concours ouvert entre les architectes du canton de Vaud¹, M. Jean Hugli, architecte à Yverdon, classé premier, fut chargé de la construction du nouveau bâtiment de l'Infirmierie de Rolle. C'est en collaboration avec M. Pierre Teyssie, architecte E. P. F., à Rolle, que la construction a été exécutée.

Le bâtiment est situé à l'est et un peu au-dessus de la ville, non loin de la route cantonale, au milieu des vignes et des vergers. Son architecture en horizontale, soulignée sur toute sa longueur par les parallèles que forment ses galeries, son toit allongé et bas, le ton chaud de ses façades, en un mot l'ensemble de l'édifice s'accorde en tous points avec un paysage qui réunit à la fois la campagne, la montagne et le vignoble.

Le plan de l'Infirmierie de Rolle figure un large T, dont la barre forme le corps principal, le bloc le plus important de la construction, orienté de l'ouest à l'est, avec sa façade en plein midi, d'où les malades profiteront du soleil pendant la plus grande partie de la journée. Le bloc situé au nord, groupe sanitaire, comprend tous les services nécessaires à la médecine, à la chirurgie et aux soins de propreté. En résumé, au sud les locaux d'habitation, au nord, ceux du service.

Le bâtiment se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages. La disposition du terrain, légèrement en pente, permet au sous-sol de se trouver de plain-pied du côté sud sur un jardin en terrasses. De même le rez-de-chaussée, formant étage au midi, comporte l'entrée principale de l'édifice du côté nord, entrée surmontée d'un porche simple et rectiligne auquel les voitures et les ambulances peuvent facilement accéder par une rampe légèrement elliptique. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont réservés aux malades, rez-de-chaussée pour les hommes, premier étage pour les femmes et les enfants. Le deuxième étage est entièrement réservé au personnel. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont agrémentés utilement d'un vaste balcon-galerie sur lequel donnent toutes les chambres des malades. Les lits peuvent y être amenés facilement pour permettre la cure d'air ou le bain de soleil, à la belle saison. Ces bienfaits naturels, joints à celui d'une vue imprenable et unique, contribueront au rétablissement rapide du malade.

Le sous-sol comme du reste chaque étage de l'édifice est desservi par un vaste couloir qui sépare le côté sud du côté nord. Ce sous-sol comprend, dans le bloc nord, une vaste cuisine de laquelle on accède à deux caves, une salle de chauffe et la soute à charbon. Côté sud, nous trouvons, au centre, une salle de réunion et la salle à manger du personnel, puis, à droite et à gauche, les locaux secondaires : séchoir, repassage, lingerie, d'une part ; de l'autre, provisions, dépôt, chambres d'infirmiers et chambre forte. Enfin à l'ouest, une buanderie et à l'est la morgue.

Voyons maintenant quelle est la disposition des étages réservés aux malades, rez-de-chaussée et premier étage. Côté sud, ils comprennent chacun une dizaine de chambres environ, chambres de trois, de deux et de un lit, celles d'un lit étant

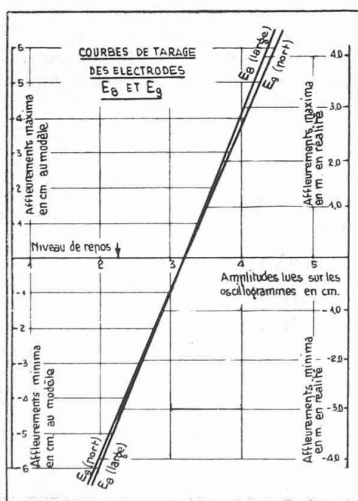
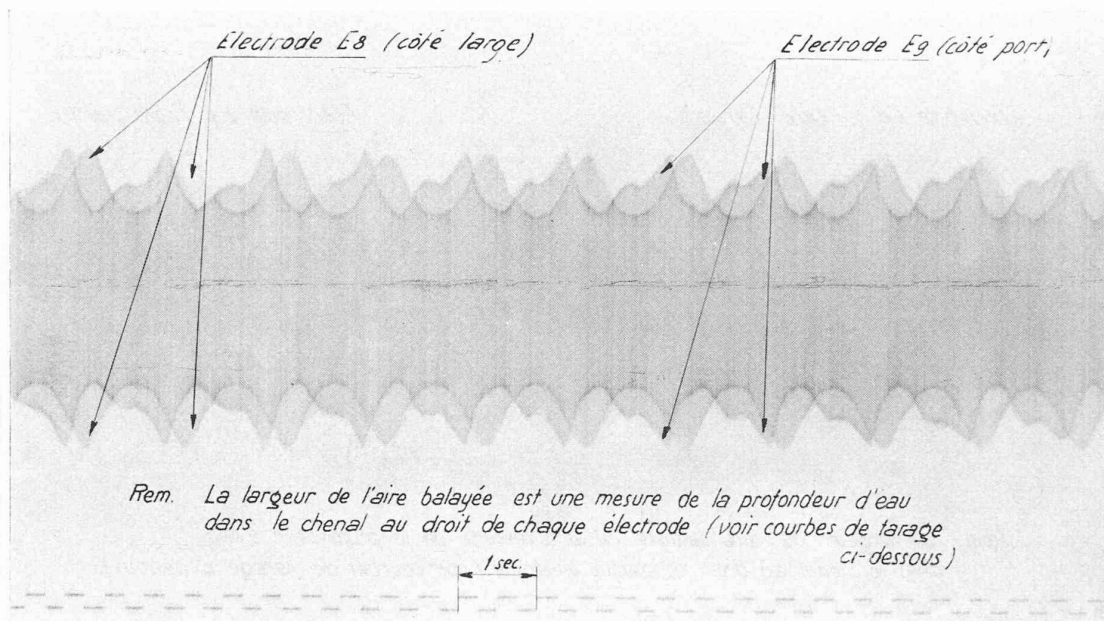
(Suite du texte page 23.)

¹ Voir Bulletin technique du 9 août 1930, page 200.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE EXPÉRIMENTALE DES DIGUES MARITIMES EN ENROCHEMENTS

Modèle à deux dimensions (voir fig. 3).

Niveau de la mer au repos : + 5,20



Longueur moyenne des lames au large . . . 148,0 m

Amplitudes moyennes :

au large 6,35 m

à 200 m de l'ouvrage côté port 4,90 m

Facteur de tranquillisation 0,77 m

Fig. 20 et 21. — Fraction d'oscillogramme, courbes de tarage de électrodes et résultats d'une des expériences effectuées par haute mer.

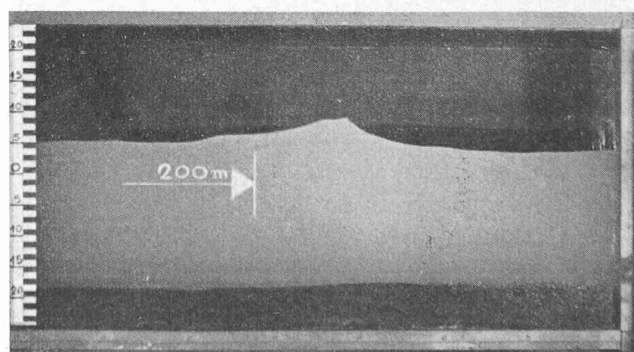
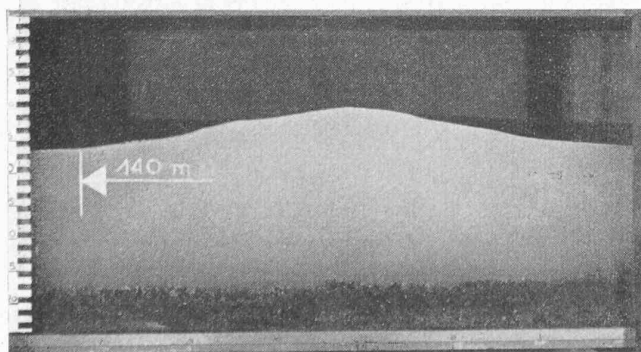


Fig. 22 et 23. — Photographies d'une des vagues du large et d'une des oscillations côté port, prises lors d'une expérience semblable à celle de la fig. 20 ci-dessus. Sur le brise-lames le déferlement partiel était analogue à celui de la fig. 6 de ce mémoire.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE EXPÉRIMENTALE DES DIGUES MARITIMES EN ENROCHEMENTS

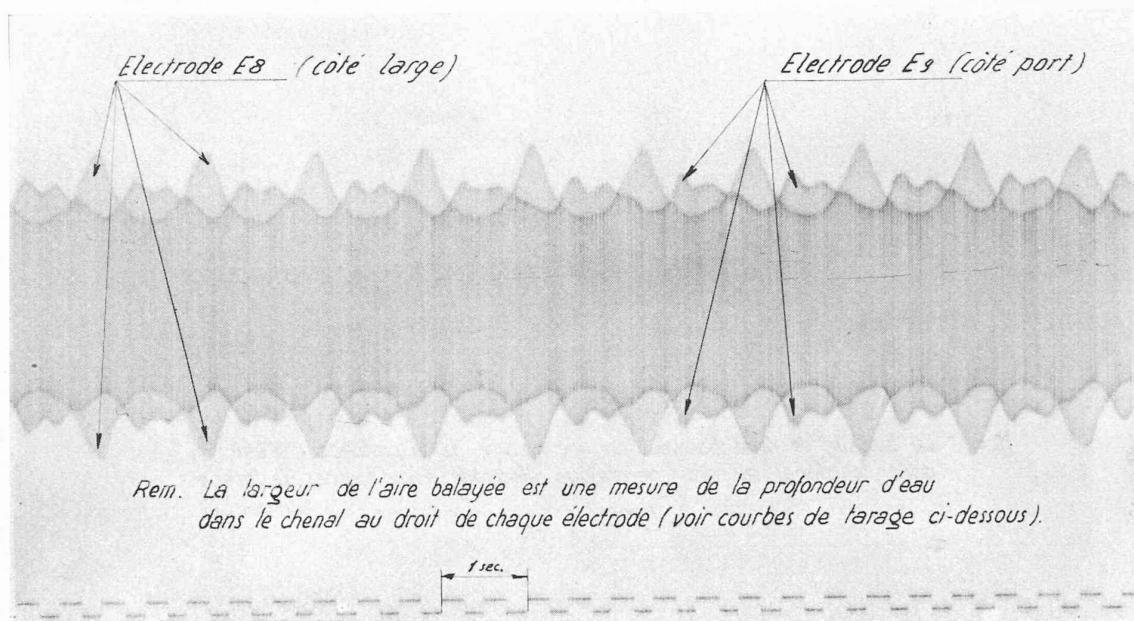
Modèle à deux dimensions (voir fig. 3).Niveau de la mer au repos : $+ 1.10$ m.

Fig. 24. — Fraction d'oscillogramme et résultats d'une des expériences effectuées par basse mer (voir courbes de tarage de la fig. 21).

Longueur moyenne des lames au large . . .	144,0 m
Amplitudes moyennes :	
au large	6,85 m
à 200 m de l'ouvrage côté port	3,15 m
Facteur de tranquillisation	0,46 m

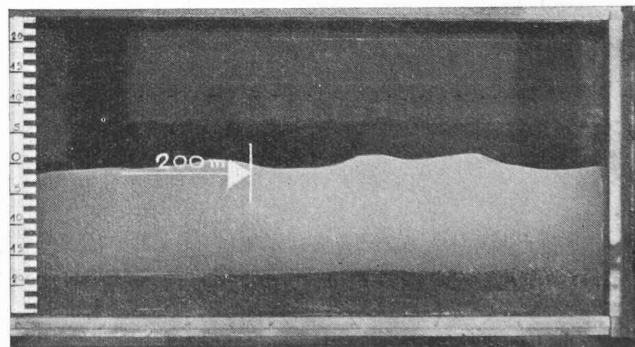
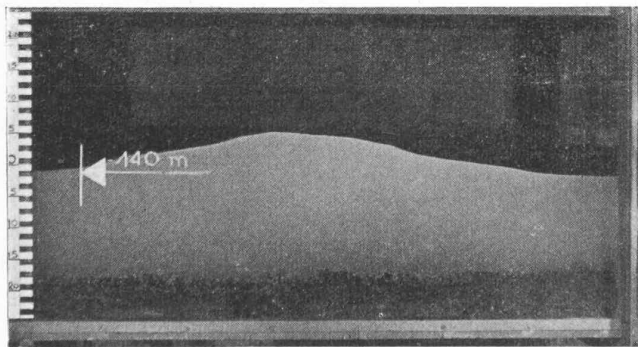


Fig. 25 et 26. — Photographies d'une des vagues du large et d'une des oscillations côté port prises lors d'une expérience semblable à celle de la fig. 24 ci-dessus. Sur le brise-lames, le déferlement était analogue à celui de la fig. 9 de ce mémoire.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE EXPÉRIMENTALE DES DIGUES MARITIMES EN ENROCHEMENTS

Modèle à trois dimensions (voir fig. 4).

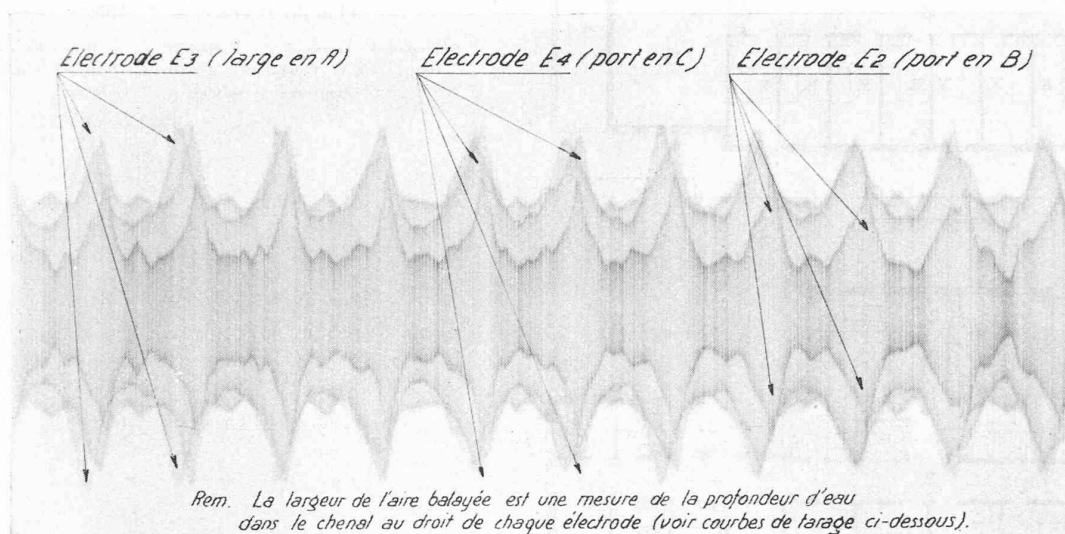


Fig. 27. — Fraction d'oscillogramme d'une des expériences effectuées par haute mer, niveau de repos : + 5,20.

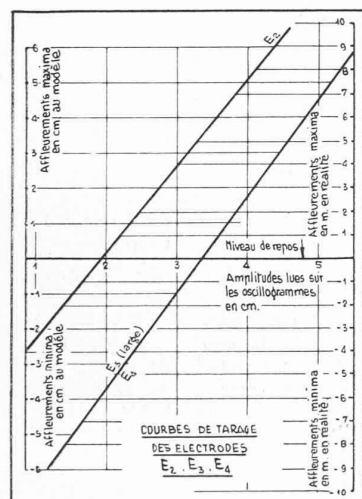


Fig. 28.
Courbe de tarage des électrodes, E_2 , E_3 et E_4 .

Interprétation de l'oscillogramme de la fig. 27 :

Longueur moyenne des lames au large . . . 220,0 m
 Amplitude moyenne des lames au large . . . 9,60 m
 Amplitude moyenne sur la ligne de navigation :
 en B, à 50 m en retrait du musoir . . . 8,10 m
 en C, à 350 m en retrait du musoir . . . 7,50 m
 Facteur de tranquillisation,
 en B : 0,84 en C : 0,78.

Interprétation de l'oscillogramme de la fig. 29 :

Longueur moyenne des lames au large . . . 140,0 m
 Amplitude moyenne des lames au large . . . 6,45 m
 Amplitude moyenne sur la ligne de navigation :
 en B, à 50 m en retrait du musoir . . . 3,90 m
 en C, à 350 m en retrait du musoir . . . 3,15 m
 Facteur de tranquillisation,
 en B : 0,60 en C : 0,49.

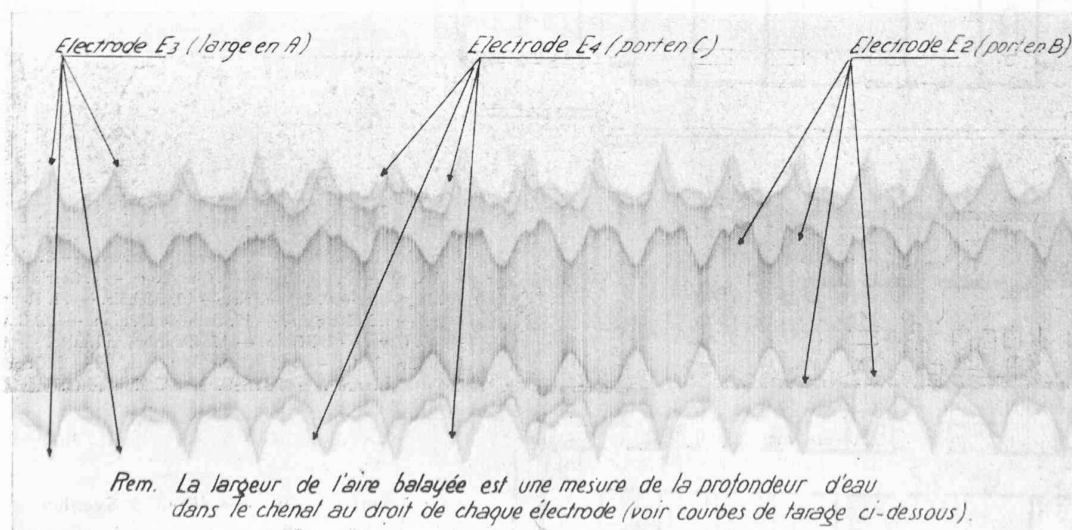
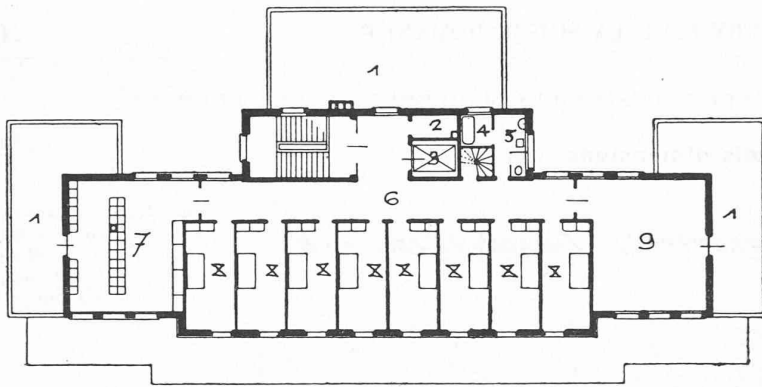


Fig. 29. — Fraction d'oscillogramme d'une des expériences effectuées par basse mer, niveau de repos : + 1,10.

INFIRMERIE DE ROLLE

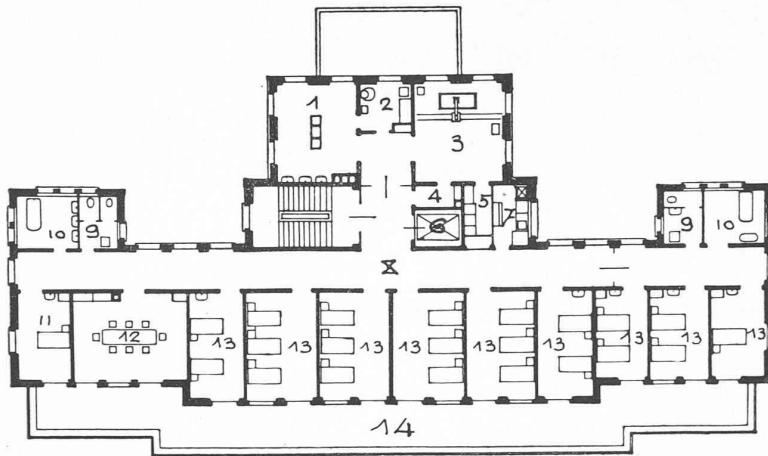
Plan du 2^e étage. — 1 : 400.

Légende : 1. Terrasse. — 2. Réduit. — 3. Monte-lits. —
4. Bain. — 5. W.-C. vidoir. — 6. Corridor. — 7. Vestiaire.
8. Chambres personnel. — 9. Galetas.



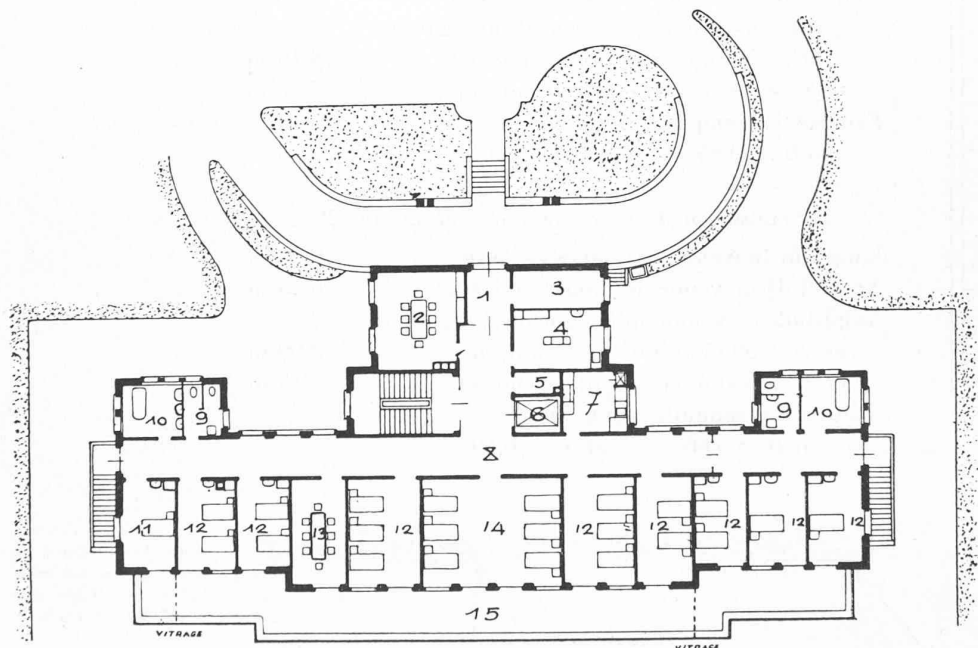
Plan du 1^{er} étage. — 1 : 400.

Légende : 1. Salle d'opérations. — 2. Stérilisation. —
3. Rayons X. — 4. Vestiaire. — 5. Chambre noire. —
6. Monte-lits. — 7. Tisanerie. — 8. Corridor. — 9. W.-C.
vidoir. — 10. Bains. — 11. Chambre sœur. — 12. Cham-
bre de jour. — 13. Chambres. — 14. Galerie.



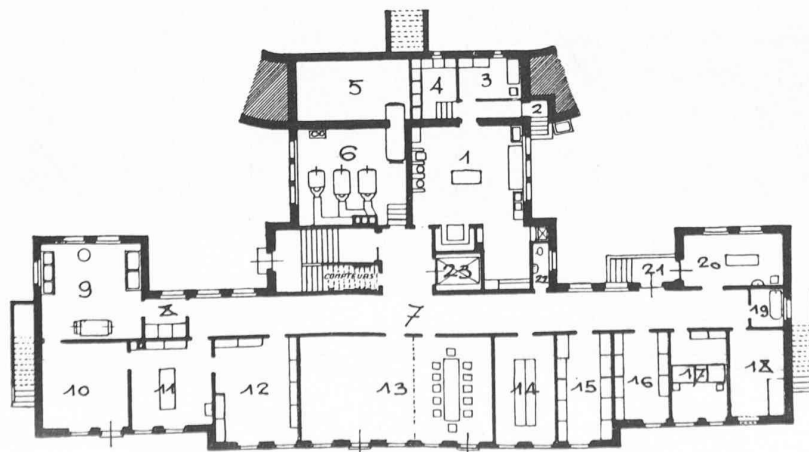
Plan du rez-de-chaussée.
1 : 400.

Légende : 1. Entrée. — 2. Bureau. —
3. Attente. — 4. Pharmacie. — 5. Vesti-
aire médecins. — 6. Monte-lits. —
7. Tisanerie. — 8. Corridor. — 9.
W.-C. vidoir. — 10. Bains. — 11. Cham-
bre sœur. — 12. Chambres à 1, 2,
3 lits. — 13. Chambre de jour. — 14.
Dortoir. — 15. Galerie.



Plan du sous-sol. — 1 : 400.

Légende : 1. Cuisine. — 2. Entrée de service. — 3. Frigo.
— 4. Cave. — 5. Charbon. — 6. Chauffage. — 7. Corridor. —
8. Linge sale. — 9. Buanderie. — 10. Séchoir. — 11. Repas-
sage. — 12. Lingerie. — 13. Salle de réunion. — 14. Cave.
— 15. Cave. — 16. Cave. — 17. Chambre infirmier. — 18.
Chambre forte. — 19. Bain. — 20. Morgue. — 21. Sortie
morgue. — 22. W.-C. — 23. Monte-lits.



Architecte : M. Jean Hugli, à Yverdon.



INFIRMERIE DE ROLLE

Architecte : M. Jean Hugli, à Yverdon.



Façade sud.



Galerie.

(Suite de la page 18).

réservées au pensionnaires. Enfin, toujours côté sud, le deuxième étage est composé de huit chambres réservées au personnel, plus un dépôt et un vestiaire pour les malades. A l'est et à l'ouest, une terrasse complète ce deuxième et dernier étage.

Reprenons au rez-de-chaussée le côté nord, où nous trouvons l'entrée principale. Celle-ci directement franchie, nous avons à notre droite le bureau, à gauche, la salle d'attente, la salle des médecins, pharmacie, pansements, plus une tisanderie. A l'extrémité des ailes droite et gauche du bâtiment sont les locaux réservés aux bains, à la toilette et au W. C. Pour ces locaux sanitaires, même disposition au premier étage.

Ce premier étage comprend les services les plus importants du bloc nord, puisque nous y trouvons la salle d'opération, celles de la radiologie et de la stérilisation, puis le vestiaire, la chambre noire et l'office.

La modicité des crédits accordés pour cette construction ne permit pas aux architectes de faire de grands frais dans le choix des matériaux. L'extérieur, de même que l'aménagement intérieur sont traités avec une grande simplicité. La simili-pierre remplace la pierre de taille pour les piliers du porche d'entrée, les tablettes des fenêtres, les couvertes des

terrasses et l'encadrement de la porte d'entrée. Les murs extérieurs sont recouverts d'un crépi fin peint à l'huile d'un ton ocre-jaune. Le toit est composé d'une charpente de bois recouverte de tuiles plates. Quant aux deux terrasses, elles sont recouvertes de plusieurs couches d'asphalte, avec isolation de liège et chape protectrice en ciment.

A l'intérieur, même simplicité ; à part quelques chambres de malades de un et de deux lits, la salle de réunion et les chambres du personnel dont les murs sont revêtus de papier peint, toutes les chambres sont peintes à l'huile. Pour créer une atmosphère gaie et sympathique, les chambres de malades sont toutes de teintes différentes et dans les tons les plus clairs. Pour les couloirs, les vestibules et la cage de l'escalier, on a choisi un brun-rouge au ton plus soutenu. Un linoléum recouvre le sol des chambres, des couloirs du rez-de-chaussée et du premier étage. Celui des locaux habités du sous-sol et du second étage est recouvert d'un lino granité posé directement sur le ciment.

Les cuisines, les salles de bains, les W. C., les offices d'étage ont leur sol recouvert d'un carrelage en grès, tandis que leurs murs sont revêtus de faïence blanche et crème jusqu'à 1,50 m de hauteur.

Pour les salles d'opérations, nous remarquons qu'on abandonne définitivement la couleur blanche que les chirurgiens les plus qualifiés ont reconnue très fatigante pour les yeux de l'opérateur. A l'exemple de constructions similaires réalisées ces dernières années : nouvel hôpital Beaujon à Paris, hôpital Nestlé à Lausanne, l'infirmerie de Rolle possède une salle d'opération entièrement grise. Ses murs sont revêtus d'une faïence majolique gris flammé sur les deux tiers de la hauteur. Le reste des parois, de même que le plafond, sont peints à l'huile, peinture grise naturellement. Enfin toujours dans les gris, le sol est recouvert d'un carrelage en grès porphyre.

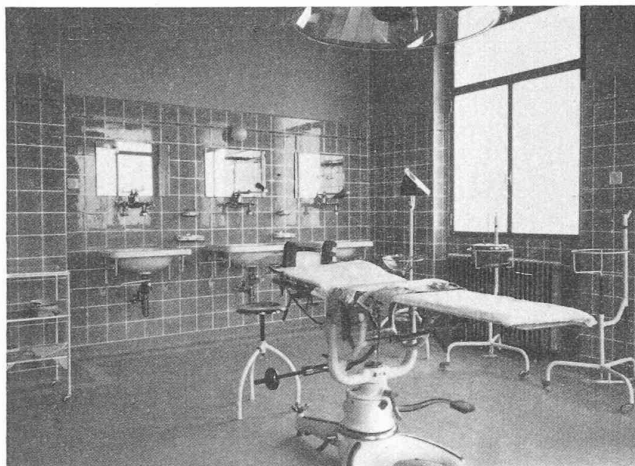
En résumé, maison claire, accueillante et gaie, où tout a été prévu pour le grand bien-être du malade, pour les meilleurs soins, pour un réconfort physique et moral le plus efficace.

Renseignements techniques. — Les murs de façades sont composés de plots de ciment à l'extérieur et briques de terre cuite à l'intérieur, avec matelas d'air, leur épaisseur atteint 40 cm.

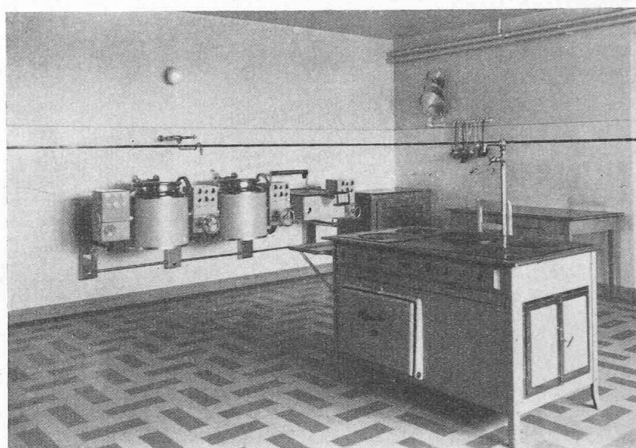
Les planchers sont en système de ferro-béton « Alpha ».

Les séparations entre les chambres sont composées de parpaings en briques de terre cuite creuses, isolés en haut et en bas par une bande de liège.

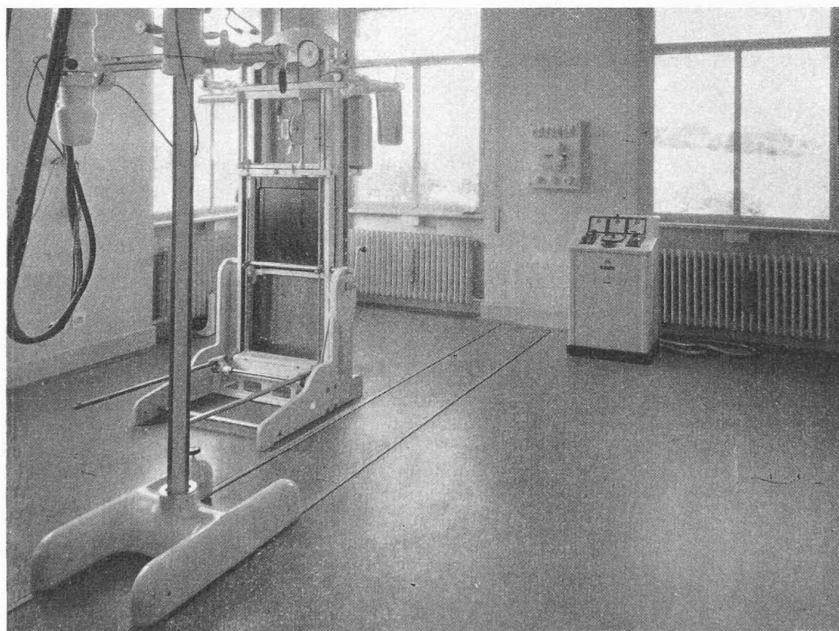
Les chapes de ciment, sur lesquelles reposent les linos, ont



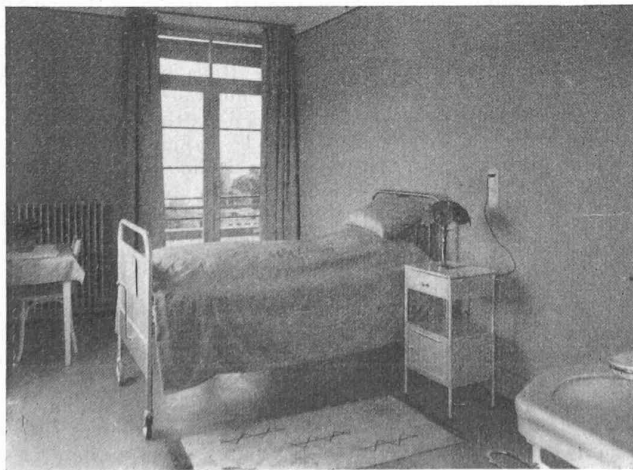
Salle d'opérations chirurgicales.



Cuisine électrique (« Elcalor »).



Salle de radiographie.



Chambre à 1 lit.

INFIRMERIE DE ROLLE

Architecte : M. Jean Hugli, à Yverdon.



été faites sur un lit de sable et sont isolées des murs par une bande de fort carton bitumé.

Toutes les gaines, où sont dissimulées les tuyauteries, ont été remplies de liège granulé.

L'insonorité du bâtiment est parfaite, malgré que des crédits limités n'aient pas permis de faire une isolation acoustique.

Ce sont encore ces crédits limités qui ont obligé les constructeurs à supprimer l'eau courante dans plusieurs chambres ; de même, des armoires prévues dans les couloirs ont dû être centralisées en vestiaires au second étage, cette dernière mesure permet aux architectes de réduire le cube du bâtiment.

Le chauffage et la production d'eau chaude sont assurés par une installation de chauffage à eau chaude et circulation accélérée par pompe, plus une chaudière munie de trois chaudières « Strebel Nuco » utilisant le grésillon d'anthracite.

La cuisine se fait électriquement. L'installation comprend un fourneau type hôtel, deux marmites basculantes et une friteuse. Chaque office d'étage possède une armoire chaude avec une plaque chauffante rapide pour les cuissons éventuelles.

Un réchaud à gaz de secours est combiné avec la cuisinière électrique en prévision des pannes de courant possibles.

Dans un local attenant à la cuisine se trouve le réfrigérateur, la cuisine est reliée aux offices d'étage par un monte-plat électrique.

Un élévateur électrique pour le transport des lits dessert les étages.

Le bâtiment est muni d'une installation de signalisation lumineuse remplaçant les sonneries. Il a été prévu dans l'installation des lignes téléphoniques celles qui transmettront la radio à chaque lit de malade.